

Quand le néolibéralisme ressuscite la figure du bon berger

Selon « la démocratie inachevée », le régime d'experts et l'émergence des think tanks partagent en commun une double influence : celle du néolibéralisme et celle des critiques contemporaines de la société démocratique. Or, cette double influence ne procède ni d'une conception scientiste de l'économie ni d'un refus technique du pluralisme politique. Le néolibéralisme n'est pas seulement une idéologie économique, mais aussi un type de régime et de justification politique reposant sur un idéal de gouvernement rationnel, fût-il géré par l'action pastorale de la « nouvelle gouvernance » ou par l'action régulatrice des experts. C'est en ce sens que les défenses contemporaines d'une démocratie dite « réflexive » ou d'« intermédiaires » l'alimentent paradoxalement. Au-delà de leurs divergences réelles, chacun de ces deux discours se caractérise en effet par un rejet commun du principe central de ce que doit être un régime démocratique : un régime légitime dont le titre à gouverner est indéterminé et à la définition duquel chacun de ses membres peut participer.

JOHN PITSEYS

Lire « La démocratie inachevée », et se rendre compte qu'il n'est pas nécessaire de prendre un café pour sortir franchement réveillé de sa première lecture du matin : à l'instar de Jacques Rancière, dont il s'inspire avec fidélité, mais sans suivisme, Albert Bastenier nous rappelle qu'une société ne peut assumer son caractère politique qu'en se concevant sans cadre de dernier ressort. La démocratie — du moins dans son idée — est une société sans père, qui cherche à être le plus possible une association d'êtres égaux dont aucun ne détient de titre acquis au pouvoir. Le texte d'Albert Bastenier tranche avec les justifications de type délibératif de la démocratie ; la démocratie n'est pas un régime juste parce qu'elle garantit une décision plus rationnelle, mais parce que la définition de ce qu'est une décision rationnelle fera toujours l'objet d'un désaccord raisonnable. Albert Bastenier appuie sa justification de la participation démocratique en critiquant le langage et le statut contemporains de l'expertise politique, ainsi que l'émergence depuis une trentaine d'années de l'institution sociale des *think tanks*.

Le point de vue de l'auteur est celui-ci. La pratique de l'expertise contemporaine et l'émergence des *think tanks* ne sont pas neutres idéologiquement. Elles reposent toutes deux sur une conception semblable de l'individu, ici identifié à l'agent rationnel égoïste des théories classiques de l'économie. Elles illustreraient par ailleurs le mantra néolibéral selon lequel les affaires publiques ne doivent pas être le lieu de la palabre politique, mais de la gestion technique des problèmes posés à la collectivité. Dans ce cadre, Albert Bastenier pointe par ailleurs les mécanismes par lesquels l'expertise et le phénomène des *think tanks* participent selon lui à une marchandisation du politique et une conception scientiste de l'économie. Dans ce cadre, Albert Bastenier en appelle à un renouvellement par le bas des pratiques démocratiques : « C'est l'inquiétante instrumentalisation politique actuelle de certains savoirs qui oblige de réaffirmer qu'en démocratie n'est admise aucune autorité intellectuelle monopolistique qui légitimerait le droit de certains à gouverner [...] C'est pourquoi [...] il faut aller vers la mise en place de procédures démocratiques qui cassent les prétentions monopolistiques de certains pôles de la connaissance. C'est à cet objectif que devront tendre les différentes formes imaginables de la *démocratie participative* au sein de laquelle les savoirs dans leur diversité auront chacun à voir reconnue leur place, aussi bien celle des *experts du vécu* que sont les citoyens ordinaires que celle des *experts de la connaissance* que sont les savants¹ ».

LE NÉOLIBÉRALISME OU LE RETOUR DU BON BERGER

Disons-le simplement avant d'entrer davantage dans la discussion de son texte : nous faisons pleinement nôtre la définition de la démocratie que propose Albert Bastenier, à savoir que le principe fondateur de la démocratie réside dans l'affirmation du pouvoir de tous et l'absence de titre acquis à gouverner. Différents points suscitent néanmoins nos interrogations et le désir de prolonger le débat lancé par le texte.

Albert Bastenier construit sa critique des démocraties libérales contemporaines sur l'argument suivant. L'expertise contemporaine — ou ses dérivés du moins, Albert Bastenier ne disqualifiant pas en tant quel tel le principe de l'expertise dans nos régimes démocratiques — et le travail des *think tanks* illustrent l'idéologie néolibérale : et l'idéologie néolibérale conçoit l'économie comme une science causale et l'individu comme un agent rationnel égoïste. Or, une telle définition est-elle si certaine ? Il est bien sûr possible — voire utile — de critiquer les possibles effets pervers du néolibéralisme et de contester les principes de justice sur lesquels il repose. Il est également loisible de montrer comment la sphère de l'expertise politique s'est, depuis une vingtaine d'années, constituée autour de récits et de codes sociaux communs présentant comme des politiques de bon sens des mesures sacralisant les principes de flexibilité, d'ouverture, de dérégulation — ici baptisée « *better regulation* »

1 A. Bastenier, « La démocratie inachevée... », dans ce numéro.

— de l'activité économique. Néanmoins, il n'est pas interdit de penser que la phrase de Mario Monti, citée par Albert Bastenier, selon laquelle « l'absence de responsables politiques dans le gouvernement faciliterait la vie de l'exécutif, enlevant des motifs d'embarras » constituait davantage une critique du système politique italien de ces vingt dernières années — et représente à ce titre une intervention proprement politique — davantage qu'un éloge univoque du régime des experts. Et il n'est pas interdit de douter que les économistes « orthodoxes » ou les représentants de la finance internationale soient stupides au point de penser que l'économie est une science exacte englobant l'ensemble des comportements humains: comme le rappelle par exemple l'excellent film *Margin Call*, la plupart des grands fauves du monde bancaire sont tout à fait conscients que les règles de la finance tiennent davantage du grand mikado de psychologie sociale.

Ainsi que Foucault l'exposait, le néolibéralisme repose moins sur la règle du chiffre que sur le gouvernement des âmes et des populations (Foucault, 2004). Comme l'exprime presque en fait la partie de son texte que Bastenier consacre aux think tanks et à la « nouvelle gouvernance », ce n'est pas au nom de la science toute puissante que le politique consentirait à se départir de son pouvoir de décider, mais au nom des idéaux du discours de la bonne gouvernance. C'est parce que seuls les experts sont aptes à prendre en compte la multiplicité du réel qu'ils doivent assumer un rôle de premier plan dans la gestion de la crise. Le nouveau discours de l'expertise assume pleinement les principes de transversalité, d'interdisciplinarité, de gouvernance par réseau que ses critiques habituels l'accusent d'esquiver. Le principe même de la gouvernance qu'Albert Bastenier critique repose sur la gestion sociale d'une pluralité de discours et de dispositifs de pouvoir, et intègre donc en son sein la disparition d'un cadre cognitif commun (Ost et Van de Kerchove, 2002). Là où, pour reprendre un vocabulaire foucauldien, la discipline économique impose une règle, les mécanismes de gouvernementalité mis en place par le discours de la gouvernance instaurent une toile polyphonique de discours, de méthodes, de processus d'appréhension et de maîtrise de la réalité. Les partisans de la « bonne gouvernance » associent aujourd'hui le terme à l'élaboration de nouvelles techniques de gouvernement, et à la substitution de l'action unilatérale de l'État par un mode plus consensuel et pluraliste de formulation de la norme. Comme l'écrivaient déjà Boltanski et Chiapello en 1999, le discours du management est aujourd'hui d'autant plus percutant qu'il intègre les critiques traditionnelles adressées aux théories classiques de l'économie et aux modes traditionnels de gouvernement des institutions capitalistes.

UNE BONNE DÉMOCRATIE EST UNE DÉMOCRATIE SANS PEUPLE : LES DÉFENSES CONTEMPORAINES D'UN RÉGIME MIXTE

Le problème soulevé par la « démocratie inachevée » n'a peut-être pas uniquement, voire essentiellement trait, à une conception scientiste de l'économie, mais à la reprise sous forme managériale d'une idée centrale — mais contestable : la légitimité d'une décision s'évalue au regard de sa capacité à représenter le bien commun, et donc une certaine idée de la raison publique.

Les théoriciens de la démocratie — Gauchet, Milner, Rosanvallon — qu'Albert Bastenier mentionne dans la partie introductive de son texte n'ont en fait pas grand-chose en commun avec l'idéologie néolibérale. Leurs ouvrages sont par ailleurs loin de constituer des défenses univoquement conservatrices d'une sorte de régime mixte combinant la reconnaissance des libertés publiques et un élitisme représentatif. Au contraire, il n'est pas inutile de rappeler le couinage de ces théories avec l'émergence dans la deuxième moitié du siècle passé de ce qu'on a appelé les théories antitotalitaires de la démocratie. La critique de la société démocratique dans la théorie politique française est en effet également, et dès l'origine, une critique du républicanisme classique et du mythe de l'unité politique.

Dans la foulée des travaux de Lefort ou d'Aron sur la mécanique totalitaire et la défense de la démocratie comme lieu « vide » ou « ouvert » de débats, une partie importante de la littérature politique française s'est en effet saisie du thème de l'unité politique. Partant de prémisses philosophiques diverses, différents auteurs convergent pour critiquer les fantasmes d'une société sans classes, sans divisions, sans représentation, fusionnée à l'État. C'est ainsi que François Furet (1978) entend montrer comment le désir démocratique de fusion du peuple a pu culminer dans la Terreur, le mépris éprouvé pour la vie de l'individu n'étant là que l'envers de l'identification fantasmée du pouvoir avec le peuple (Monnier, 1994); que Pierre Rosanvallon (2008) analyse en quoi l'émergence du suffrage universel a paradoxalement contribué à problématiser la fondation « populaire » de l'idéal démocratique, et entend élargir le champ de la démocratie à une multitude de pratiques tantôt « réflexives », tantôt « contre-démocratiques », tantôt « interactives »; ou qu'un auteur comme Marcel Gauchet (2003, p. 325-328) couple son analyse de la distinction progressive du politique et du religieux à un pessimisme tempéré pour les formes actuelles de la démocratie.

Ces différents travaux se caractérisent tous par une interrogation sur la question de l'unité politique, qu'elle prenne la forme du « Tout » (Manent, 1994, p. 264-265), de la généralité politique (Rosanvallon, 2008), ou de l'ultradémocratie (Gauchet, 2003, p. 264) : comment construire une généralité sociale dans un espace pluraliste, caractérisé par une multiplicité de situations et de singularités sociales (Rosanvallon, 2008, p. 17) ? La démocratie ne désigne pas seulement l'accès au vote mais aussi la capacité de l'individu à se retrancher à la fois de l'État et de la société — en ce compris les excès de ses mécanismes capitalistes. Elle doit mettre en valeur l'action des strates intermédiaires de la

société, qu'il s'agisse de canaliser la complexité à travers l'émergence d'une société civile organisée ou d'articuler de manière fine les fonctions élitistes et représentatives de la représentation politique (Manin, 1985, p. 72-94).

Ce qui est intéressant dès lors, c'est d'observer en quoi l'analyse critique des formes de totalisme politique peut également pousser, un peu paradoxalement, à une critique de plus en plus insistante de la démocratie elle-même.

La première étape du raisonnement soulignerait que l'idéal rousseauiste de volonté générale ne partage ni ne limite l'exercice de la souveraineté : si la volonté exprimée collectivement est effectivement démocratique, elle ne saurait accepter de s'enchaîner à aucune loi, aucune règle, y compris celles qu'elle proclame.

La deuxième étape du raisonnement conduirait à assimiler la domination sans partage du souverain à l'idéal démocratique dans sa généralité, et à opposer dans la foulée l'esprit démocratique à l'esprit libéral. L'esprit démocratique impliquerait le pouvoir de l'État sur le peuple, mais aussi le pouvoir du peuple sur l'individu ; le libéralisme authentique viserait quant à lui à protéger les droits de l'individu dans sa recherche de la liberté. Dans ce cadre, la critique fustige à la fois la tyrannie de la majorité et l'arasement de l'opinion publique par la société. Anticipant l'espace public actuel à partir de la transformation de la publicité au XIX^e siècle, Jean-Marc Ferry écrit par exemple que « l'opinion publique cesse [...] d'être sujet de la communication politique pour en devenir plutôt l'objet. Au lieu de se former censément elle-même sur le principe autonome de la discussion, elle tend à être sollicitée ou mobilisée sur le principe différent de la représentation » (Ferry, 2000, p. 234-235).

La troisième étape associe la démocratie au dévoiement de l'esprit du libéralisme. Le triomphe de la démocratie s'identifie avec le règne de l'individu sociologique. Marcel Gauchet associe par exemple ce qu'il pense être la crise de la démocratie avec « l'autonomisation de la logique économique, [...] la dissociation individualiste [...], l'affaiblissement des systèmes politiques » (Gauchet, 2003 p. 326). La démocratie contemporaine dissout la discussion publique sous l'agrégation des préférences de l'individu consommateur : ses manifestations semblent dès lors se situer entre le repli sur soi de l'individu-roi et le triomphe cacophonique de la masse abruti. Dans ce cadre, la critique antitotalitaire est loin de s'affirmer comme antidémocrate et proclame même la renouveler². Elle manifeste toutefois une égale réticence devant la figure de l'individu et celle de la représentation populaire : comme Rancière le note ironiquement, la seule bonne démocratie semble être alors « celle qui réprime la catastrophe de la civilisation démocratique » (Rancière, 2005, p. 10).

2 « Je dirais que je suis démocrate [...], parce que je pense qu'il est possible d'aménager le fait libéral, qui lui est indépassable, dans le sens du gouvernement des hommes par eux-mêmes et dans le sens de la justice sociale » (Ferry, 2000., p. 269). Sur la question plus spécifique de la démocratie européenne, Marcel Gauchet plaide de manière claire pour une participation plus étroite des citoyens, là où Jean-Marc Ferry insiste avant tout dans la création d'une culture civique. La nécessité de cette participation semble toutefois moins motivée par une exigence démocratique que l'Europe porterait que par la nécessité de faire vivre la dimension universaliste du projet européen (Gauchet, 2004, p. 465-504).

Un régime légitime devra dès lors tempérer la vie politique partisane non seulement en instaurant des contrôles juridiques sur l'action du législateur, mais en instaurant des instances chargées d'assurer la réflexivité et l'impartialité du débat public (Rosanvallon, 2008, p. 121-194 et p. 258). Il reposera sur la mise en place de mécanismes discursifs et éducatifs visant à l'édification d'une nouvelle culture civique, voire éthique (Ferry, 2000). Il sera en tout cas posé en contraste d'une légitimité démocratique reposant uniquement sur l'expression de la souveraineté du peuple. La légitimité démocratique consiste soit « dans une expression saine et ouverte des conflits d'intérêts et des différends d'appréciation », soit en l'instauration de lieux d'impartialité chargés d'assurer les conditions équitables du débat politique (Rosanvallon, 2008, p. 191). Mais l'expression de ces conflits, la protection de l'État de droit et la menée d'une délibération réflexive semblent ne plus concerner les prétentions réelles au pouvoir des membres de l'espace social. Au peuple invisible semble devoir se substituer le peuple disparu.

Dans ce cadre, il ne s'agit ni d'assimiler les théories antitotalitaires de la démocratie aux défenses contemporaines des démocraties d'« intermédiaires » et de « contre-pouvoirs » ni même d'assimiler ces dernières aux experts et *think tanks* abordés par le texte d'Albert Bastenier. Mais de montrer néanmoins ce qu'elle partage en commun : la réticence à justifier la légitimité politique sur la base de la souveraineté des membres de la communauté ne procède pas conceptuellement d'un refus du pluralisme, au contraire, mais d'un remplacement du peuple par une sorte de pluralisme tempéré par les exigences de la raison publique — du moins aux yeux des auteurs qu'Albert Bastenier convoque dans la première partie de son article.

La réticence à traiter le principe démocratique à partir des idéaux d'égalité politique et de participation populaire est liée à la connexion intellectuelle persistante qui est opérée entre unité politique et démocratie d'une part, légitimité politique et rationalité de l'autre. La société démocratique est critiquée au nom même de l'autonomie de l'individu, et le système démocratique ne sera accepté que s'il correspond aux exigences de raison publique. Dans ce cadre, le texte d'Albert Bastenier convainc moins par sa critique du scientisme néolibéral que par son analyse de la manière dont les régimes démocratiques lient leur fonctionnement à un principe de justification qui est pourtant censé leur rester extrinsèque, à savoir l'idée qu'une décision n'est légitime que si elle est rationnelle.

RETOUR SUR L'EXPERTISE

L'argument de l'expertise politique, pour revenir brièvement à lui, se heurte classiquement à une question conceptuelle : qui est l'expert ? Comme le souligne Dewey, l'opposition entre la figure de l'expert et celle de l'« homme de la rue » s'avère poreuse : « c'est l'homme qui porte la chaussure qui sait le mieux qu'elle fait mal et où elle fait mal, même si le cordonnier est le meilleur juge pour savoir comment y remédier [...] Une classe d'expertise est

Bibliographie

Boltanski L.,
Chiapello E.
(1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard.

Dewey J. (1954),
The Public and Its Problems, Swallow Press/Ohio University Press.

Estlund D. (2003),
« Beyond fairness and deliberation », dans T. Christiano, *Philosophy and Democracy*, Oxford University Press.

Ferry J.-M. (2000),
La question de l'État européen Gallimard.

Foucault M. (2004),
Cours au Collège de France 1978-1979 : Naissance de la biopolitique, Gallimard.

Furet Fr. (1978),
Penser la révolution française, Gallimard.

Gauchet M.
(2003), *La condition historique*, Stock.

Gauchet M. (2004),
« Le problème européen. Post-scriptum: la nouvelle Europe », dans *La condition politique*, Gallimard, 2004.

Lefort Cl. (1986),
« La question de la démocratie », *Essais sur le politique. XIX^e-XX^e siècles*, Esprit-Le Seuil.

inévitablement si éloignée des intérêts communs qu'elle en devient une classe d'intérêts privés et un savoir privé, ce qui en matière sociale équivaut à un non-savoir³ » (Dewey, 1954, p. 207). Or, le problème que Rancière tente de soulever, ce n'est pas tellement d'ajouter tel ou tel critère d'expertise pour rendre la liste d'experts acceptable au grand public, mais plutôt que le contenu de cette liste est pratiquement indéterminable.

D'une part, le processus de formation de la norme suppose malgré tout que les conséquences auxquelles mène l'application de la norme sont évaluées au fur et à mesure de la discussion publique. Les acteurs ne peuvent anticiper l'ensemble des arguments posés sur la table au cours de la discussion, sans quoi la discussion elle-même n'a plus de raison d'être. Si tous les arguments possibles sont en effet connus, traités et résolus avant même le début de la discussion, l'entrée en délibération ne se justifie plus et il suffit de computer mécaniquement les expertises nécessaires : c'est précisément un des rôles de la délibération d'envisager des enjeux ou des conséquences politiques encore inexplorés. Dans ce cadre, il est impossible de prévoir la liste des compétences et qualifications qui permettront de faire progresser la délibération (Estlund, p. 84-85). Il est donc nécessaire d'ouvrir le débat à des expertises qui n'étaient pas attendues au départ. Puisque ces expertises ainsi que leur titulaire ne peuvent être déterminés à l'avance, il s'agit donc de laisser la délibération ouverte au plus grand nombre.

D'autre part, même si les gouvernants disposaient d'une compétence complète — qu'il s'agisse de connaissances scientifiques ou d'une simple connaissance d'usage —, cela suffit-il néanmoins à produire avec certitude le meilleur jugement moral ? Rien n'est moins sûr. Si un acteur mal informé peut voir la pertinence de son jugement affectée

3 Dans son plaidoyer en faveur de l'opinion publique, Jacques Julliard estime dans la même veine que l'acheteur d'une automobile, fût-il totalement incompetent en mécanique, exerce sa compétence d'usager qui l'amène à décider souverainement si cette voiture fonctionne bien ou non ; compétence d'une nature différente de celle de l'ingénieur, qui lui permet d'imaginer les moyens techniques de la faire fonctionner. Le consommateur est un technicien d'usage ; l'ingénieur est un technicien de fabrication (Julliard, 2008, p. 49).

par des connaissances inexactes et incomplètes, cela ne signifie pas que des connaissances exactes et complètes suffisent à produire un jugement correct d'un point de vue pratico-moral. Les connaissances de l'expert ne préjugent pas de sa capacité de compréhension des problèmes qui lui sont soumis. Le jugement du représentant dépend des inférences stratégiques, éthiques, morales qu'il développe dans la discussion. Dans ce cadre, la mise en place d'une liste spécifique d'« experts moraux » caractérisés par leur haut degré de civilité et leur engagement au bien commun serait elle-même sujette à divergences⁴.

Plutôt que de voir dans les manifestations politiques de l'expertise ou des institutions contemporaines de « cadrage » politique la main de l'idéologie libérale, pourquoi ne pas y déceler dès lors le vieux rêve moderne d'un gouvernement enfin rationnel, fût-il géré par l'action pastorale de la « nouvelle gouvernance » ou par l'action régulatrice des experts ?

Pourquoi ne pas reprendre l'injonction de Rancière comme un retour aux sources même du libéralisme politique : comment assurer l'égalité prérogative de chaque citoyen de faire avancer ses prétentions au bonheur, au pouvoir à la participation politique ? Comment justifier la légitimité d'un régime à partir du constat de l'irréductible pluralité des expressions qui le composent, qu'il s'agisse du contenu des idées exprimées que du mode — délibération, manifestation publique, expression experte — sous lequel elles sont exprimées ? ■

4 « Just as moral experts will be too controversial, even if they exist, to figure in any justification of authoritarian political arrangements, any particular set of criteria for determining whether the average voter is better than random [...] will be just as controversial. If the qualifications of an alleged moral expert will always be subject to reasonable disagreement, then so will any list of qualifications itself » (Estlund, 2003, p. 80).

Julliard J. (2008), *La reine du monde*, Flammarion.

Manent P. (1994), *La cité de l'homme*, Fayard.

Manin B. (1985), « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, janvier.

Monnier R. (1994), *L'espace public démocratique. Essai sur l'opinion publique à Paris de la Révolution au Directoire*, éd. Kimé.

Ost Fr., Van de Kerchove M. (2002), *De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit*, FUSL.

Rancière J. (2005), *La haine de la démocratie*, La Fabrique.

Rosanvallon P. (2008), *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Seuil.